

exprimer leur satisfaction devant les assurances données par Son Excellence: au cours du débat, entre le gouvernement de Sa Majesté et les délégués provinciaux, qui a précédé la présentation de la mesure au Parlement impérial, la mise au point de tous les détails de cet important projet de loi s'est faite dans la plus grande liberté. Dans le même esprit de respect de nos privilèges, on demande aux sénateurs d'accepter les devoirs que leur impose le régime gouvernemental mis en place par l'Acte d'Union. Au nom des autres sénateurs des Maritimes, il tient à dire que la présence des représentants des Maritimes au Sénat lui inspire les sentiments de gratitude les plus sincères. Il ne doute pas qu'ils fourniront un apport précieux. Le Sénat sera donc chargé, de concert avec l'autre endroit, d'étudier les projets de loi destinés à modifier et à codifier les lois actuelles des différentes provinces. C'est un travail important. Les devises, les douanes, l'accise et le revenu en général seront touchés, ainsi que l'adoption d'un service postal uniforme et nombre d'autres questions qui exigeront un examen approfondi. Il aurait fallu légiférer sur la plupart de ces questions même si la Confédération n'avait pas vu le jour, mais, sous le nouveau régime, la revision et la codification du Code pénal et de la loi relative à la banqueroute et à la faillite s'imposent. L'une des questions les plus importantes dont Son Excellence a parlé dans le discours du trône est celle du chemin de fer Intercolonial. Sans le chemin de fer Intercolonial il n'y aurait même pas d'ébauche d'union. En ayant le chemin de fer les rapports entre les populations des diverses régions seront si intimes et si étroits qu'elles deviendront, en fait, et en théorie un seul peuple. Déjà, un commerce florissant a pris naissance entre les provinces intérieures et les provinces côtières, mais il est nécessairement limité à la saison de navigation. Lorsque le chemin de fer Intercolonial sera construit les échanges commerciaux se poursuivront toute l'année au lieu d'être limités à quelques mois, ce qui contribuera à la croissance et à la prospérité de l'ensemble du Dominion et réalisera l'unité sociale et commerciale de notre nation. Parmi les questions qui ont mérité les commentaires élogieux de Son Excellence, aucune ne gagnera plus l'approbation des habitants du Dominion que l'amélioration considérable de l'organisation générale et de l'efficacité des corps de volontaires et de la milice l'année dernière. La dernière fois que le parlement provincial s'est réuni ici, nos volontaires venaient d'être ap-

pelés pour mater l'invasion de bandes de mécréants qui menaçaient la paix et la sécurité de la province, à la fois à l'Est et à l'Ouest. La façon dont l'armée s'est présentée et l'esprit qu'elle a manifesté dans le Bas et le Haut-Canada ont réjoui tous les Canadiens. L'armée a montré carrément à ces infortunés qui avaient osé envahir notre territoire ainsi qu'à ceux qui les appuyaient et qui étaient leurs complices que le succès escompté de leur folle entreprise était tout à fait vain. Depuis, l'efficacité de nos volontaires s'est beaucoup accrue. Une brève expérience sur le champ de bataille leur a été très utile, et il n'est pas exagéré de dire que le Canada possède maintenant un corps de volontaires dont l'intelligence et la discipline peuvent faire l'envie de tous les autres pays. Comme Son Excellence l'a rappelé, grâce à la Chambre des communes de la mère patrie il est bon de savoir que nos volontaires ont une arme moderne sans quoi la bravoure et l'intelligence ne serviraient pas à grand-chose dans une guerre moderne.

En effet le gouvernement impérial a fourni une carabine qui se charge par la culasse à tous les volontaires d'Ontario et du Québec. Mais tandis qu'on se félicite de la tenue de notre corps de volontaires, il n'y a pas le moindre doute que les circonstances actuelles demandent, comme Son Excellence l'a déclaré dans son discours, d'adopter une structure plus générale pour l'organisation de la milice et de la défense. Réflexion faite, il est entendu qu'aucun sujet plus important ne peut retenir l'attention du Parlement ni exiger d'études plus soignées et plus sérieuses. Il n'y a pas l'ombre d'un doute que les forces de défense ne pourraient être à la hauteur de leur tâche sans que, les citoyens du Dominion se sacrifient, mais il aurait beaucoup sousestimé les sentiments et le courage de ses concitoyens s'ils ne les trouvaient pas prêts à accepter des sacrifices raisonnables pour sauvegarder leur indépendance et leur nationalité. Mais il a bon espoir que le gouvernement veillera, en présentant son programme pour l'organisation de la milice, à ne pas imposer de fardeaux inutiles aux citoyens—qu'il tienne toujours compte que les dépenses doivent être conformes au revenu, et qu'il doit se fier autant que possible à un corps de volontaires au lieu d'imposer le service militaire. Pour terminer il se déclare convaincu que les honorables sénateurs partageront pleinement les espoirs exprimés par Son Excellence au sujet de l'avenir du nouveau Dominion. La Providence a favorisé notre pays en lui donnant une abondante récolte.